

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
40 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 15 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 47 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h 1 soir.	1 » 00 » soir.	2 » 42 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h 27 »	5 » 45 » »	7 » 40 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 » »	3 » 1 soir.

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 8 Décembre.

Correspondances

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 7 décembre.

Je vous ai déjà signalé les bruits d'après lesquels le rappel de M. Roustan serait prochain.

J'y reviens aujourd'hui à l'occasion de l'arrivée, à Paris, — qui a eu lieu ce soir même — de notre ministre résident, à Paris.

Ce n'est pas, du reste, à Paris seulement que circule cette rumeur; c'est encore à l'étranger où l'on parle d'une façon plus libre des intentions de notre gouvernement à l'égard des affaires de Tunisie.

Le Times qui est bien souvent mieux renseigné que les journaux français sur ce qui se prépare dans nos régions officielles, affirmait formellement hier, que M. Roustan, venu en France pour le procès de l'Intransigeant, ne retournerait pas à Tunis, ou du moins n'y retournerait que pour prendre congé du du Bey.

Son remplaçant serait le général Lambert, l'ancien commandant de la place de Paris, qui a été récemment, comme on sait, chargé de la réorganisation de l'armée beylicale. Il paraît, d'ailleurs, qu'en l'envoyant à Tunis, le gouvernement français songeait déjà à en faire son futur ministre-résident, en se fondant sur ce qu'un général convenait mieux que M. Roustan pour les fonctions que celui-ci remplit. M. Gambetta croit que dans un pays où l'on ne connaît et ne respecte que la force, le représentant français doit personnifier plus directement la force, qu'un diplomate civil. Il est d'ailleurs juste de reconnaître que, M. Roustan étant écarté, le général Lambert serait un bon choix.

M. Lambert est, je crois, un ami particulier de M. Jules Simon.

Puisque je parle de la Tunisie, j'en profite pour enregistrer le bruit que l'ancien ministre Mustapha-ben-Ismaïl, qu'on disait définitivement fixé à Paris, retournerait à Tunis dans une quinzaine de jours. Le gouvernement lui aurait fait prendre l'engagement de rester absolument à l'écart des affaires

politiques de la Régence; mais il ne paraît guère vraisemblable que, malgré la disgrâce qui va incessamment frapper tous ses anciens familiers et instruments, il se résigne loyalement à ne plus se mêler aux intrigues dont sont faites les affaires tunisiennes.

M. Gambetta se propose, dit-on, de prendre du repos pendant une semaine, à l'époque du nouvel an. Il irait, accompagné de M. Spuller, passer ce petit congé dans la propriété d'un de ses amis, à Sombornon, dans la Côte-d'Or. Ce repos lui serait recommandé par son médecin.

Il paraît que le Parlement n'en finira pas aussi vite qu'on l'aurait pensé d'abord, avec son ordre du jour. La clôture de la session n'aurait pas lieu avant le 15 de ce mois.

On s'occupait un peu aujourd'hui, dans les couloirs, de l'article paru dans la République française et dans lequel il est dit que le cabinet proposera à la rentrée, des réformes législatives d'une vaste portée. Les avis étaient partagés sur la nature et la portée de ces réformes, mais je dois dire qu'on en parlait sans aucune espèce d'enthousiasme; on paraissait même craindre qu'elles ne fussent l'occasion d'un émiettement de la majorité. Je n'en dis pas plus long ne voulant pas me faire accuser d'opposition, alors que mon seul souci est de renseigner exactement vos lecteurs sur ce que j'entends et vois autour de moi.

Je crois que j'étais décidément bien informé quand je vous annonçais le rappel prochain de M. Challemel-Lacour. Plus que jamais, en effet, on parle de donner l'ambassade de Londres à M. Léon Say qui a déjà occupé ce poste, et qui a de grandes relations et de solides amitiés dans le monde politique officiel anglais.

Le conseil des ministres tenu ce matin à l'Elysée, a définitivement adopté la circulaire du ministre de l'intérieur relative à l'Algérie. Cette circulaire sera publiée demain matin dans le journal officiel.

Le conseil s'est ensuite occupé des affaires courantes, puis il a émis l'avis que les négociations entamées pour l'installation du ministère du commerce à l'ancienne caserne des Cent-Gardes, actuellement occupée par le cercle des officiers, soient poursuivies.

Il paraît certain que le ministre de la guerre a enfin décidé que les jeunes Saint-Cyriens punis — dont on s'est occupé ces derniers jours — seront réintégrés à l'École, où ils devront faire une année ou tout au moins un semestre supplémentaire. La réintégration aurait lieu incessamment.

La droite du Sénat s'est réunie, après la séance, pour arrêter ses dernières résolutions en vue de la discussion des crédits relatifs à la Tunisie et à l'Algérie.

M. Fresneau a dû annoncer à ses collègues son intention de présenter un amendement tendant à réduire de 25,000 fr. les crédits tunisiens.

Le rapport de M. Varroy sera déposé jeudi. On croit que la discussion aura lieu le lendemain ou samedi.

M. Devès, ministre du commerce, est parti ce matin pour Bagnères-de-Bigorre, afin de travailler à son élection.

L'amiral Jaurès, ambassadeur de France, est depuis hier de retour à Madrid.

On parle de nouveau, et très sérieusement de la retraite de M. Hérold, préfet de la Seine.

M. Hérold serait remplacé par M. de Hérédia, le nouveau député du 17^e arrondissement.

M. de Hérédia a été longtemps rapporteur du budget au conseil municipal de Paris, et connaît par conséquent à fond les affaires parisiennes.

Le bruit a couru ce matin que M. de Chandordy serait nommé à l'ambassade de Saint-Petersbourg. Ce bruit est inexact. M. Chanzy sera remplacé par un général. Ce qui n'empêche pas M. de Chandordy de figurer dans le mouvement diplomatique que prépare en ce moment le ministre des affaires étrangères.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 6 décembre

L'ordre du jour appelle la discussion sur les conclusions du 11^e bureau sur l'élection de M. Codet, à Rochechouart (Haute-Vienne).

M. Codet dit qu'il ne combattra pas les conclusions du bureau qui tendent à l'invalidation.

Le suffrage universel aura à se prononcer de nouveau sur le mandataire qu'il lui conviendra de désigner.

Une joie céleste avait inondé le cœur de ce pauvre homme.

Elle ne devait, hélas ! point être de longue durée !

Sa femme s'était rapidement relevée de ses couches, il est vrai; mais, comme il arrive souvent aux pauvres gens, elle avait repris plus tôt qu'elle n'aurait dû ses occupations accoutumées; elle eut une rechute et tomba sérieusement malade. Dès ce moment le bonheur s'enfuit de la pauvre chaumière du pêcheur; la petite Ammi, comme on avait appelé l'enfant et comme s'appelaient la mère, la petite Ammi prospérait à ravir, malgré la maladie de la mère; une voisine qui venait de servir un enfant qu'elle avait eu quelques mois avant la femme de Jost, venait allaiter la petite Ammi.

L'état de la mère cependant empirait tous les jours.

Il est vrai que le médecin de Trarbach avait donné le meilleur espoir aux pauvres affligés; la maladie, disait-il, ne tarderait point à céder à son traitement; mais la médecine à cette époque n'était autre chose qu'un empirisme tout primitif sans aucun caractère réellement scientifique.

Le médecin de Trarbach n'entendait donc rien à la maladie de la pauvre Ammi, et il lui prédisait une prompte guérison, alors qu'elle avait déjà un pied dans la tombe.

Aussi Jost avait-il songé à demander des secours ailleurs.

De l'autre côté de la montagne, au petit village de Crew, demeurait un berger appelé Jappi l'herboriste, qui avait dans toute la ville la répu-

L'orateur demande donc à la Chambre d'adopter les conclusions du bureau.

M. Codet est invalidé.

M. Langlois a le regret de déclarer que la commission des crédits dont il est le rapporteur n'est pas en mesure de déposer son rapport (Bruit).

M. le ministre des finances dit qu'il y a entre la commission et le ministre un désaccord momentané sur une question de comptabilité. Il s'agit de savoir si le ministre de la guerre a la faculté de report pour les crédits extraordinaires de son département. La question est délicate et peut être controversée. Toutefois l'on peut espérer que l'accord se fera facilement.

Jeudi, à 1 heure, réunion dans les bureaux.

M. Lorois demande que la discussion du traité de commerce avec l'Italie soit fixée à samedi.

M. Berlet demande la discussion pour jeudi. Adopté.

La prochaine séance aura lieu jeudi.

SÉNAT. — Rien d'important à la séance d'aujourd'hui.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Le décret nommant : Maire de Cahors. — M. Sirech, Adjoint. — MM. Costes et Mazières, paraitra très-prochainement à l'Officiel.

Ligne de Cahors à Capdenac.

Il sera procédé, les 22 et 23 décembre, en l'hôtel de la Préfecture du Lot, à l'adjudication de divers lots du chemin de fer de Cahors à Capdenac, comprenant notamment quatre grands ponts à tablier métallique sur le Lot et sur le Célé.

Les devis et les cahiers des charges sont tenus à la disposition du public dans les bu-

tation de connaître les sumples de la montagne et leurs vertus curatives.

Quelques cures heureuses qu'il avait opérées faisaient accourir auprès de lui les malades de fort loin; il passait également pour connaître les sciences occultes, et la légende disait que les esprits avec lesquels il se trouvait en rapport lui avaient dévoilé les secrètes propriétés des plantes; aussi avait-on en lui une confiance illimitée et, comme il arrive toujours, l'imagination agissant sur beaucoup de malades, leur foi les sauvait.

Depuis plusieurs jours, Jost avait eu l'intention de recourir à la science de Jappi l'herboriste; sa femme l'en détournait, répétant sans cesse qu'elle allait mieux, afin de tranquilliser son pauvre mari.

Ainsi se passèrent plusieurs jours sans qu'il se produisit de changement sensible dans l'état de la malade, et Jost, anxieux, balançait entre le bonheur et la douleur la plus profonde.

Le jour même qui devait être marqué pour Jost par la visite si inattendue et peut-être si grosse de conséquences de son frère Wenz, il était assis devant sa porte, occupé à ses filets, mais ses pensées étaient auprès de sa femme, malade, qui en ce moment sommeillait.

(A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(17) du 8 décembre 1881.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Cette construction primitive servait d'abri à un pauvre pêcheur dont le canot rempli de filets était amarré devant la maison, au bord du fleuve.

Il conduisait, sur la rive opposée, les habitants d'Enkirch qui venaient à Kenezwitz, et parfois il portait des lettres dans les villages environnants ou à la ville voisine, lorsque de semblables occupations se présentaient à lui; généralement, elles lui rapportaient plus que la pêche.

Comment, en effet, eût-il pu se défaire avec quelque profit de ses poissons, alors que tout habitant de Trarbach ou de Traben n'avait qu'à puiser dans la Moselle pour en retirer le poisson nécessaire à ses besoins.

Jost-le-Pêcheur, comme on l'appelait, était donc demeuré un pauvre diable, malgré la peine qu'il s'était donnée toute sa vie, et le mariage qu'il avait contracté quelques années auparavant avec une jeune fille du village n'avait pas amé-

lioré son sort, au contraire !

Dès ce moment il dut travailler pour deux; il ne possédait que le petit jardin derrière sa maison, et le rapport en était insuffisant pour nourrir deux bouches.

Cependant Jost ne se trouvait pas malheureux; il n'avait pas de besoins, aimait le travail et sa femme; il était même depuis quelque temps le plus heureux des hommes, car sa femme venait de lui donner, après dix ans de mariage, un enfant, une petite fille charmante.

C'est que la mère avait été une fraîche et jolie fille; elle avait même à ce moment encore une certaine distinction de traits qu'on n'eût point cherchée dans ce misérable village.

Jost, lui-même, avait passé dans son jeune temps pour l'un des plus beaux garçons de l'endroit.

Rien d'étonnant donc à ce que l'enfant ait été belle comme un petit ange.

Jost-le-Pêcheur, depuis qu'il était père, était tout transformé; sans se plaindre de son sort, il ne laissait point autrefois que de paraître soucieux; on le voyait toujours traverser le village, l'œil baissé, silencieux, n'adressant jamais la parole à ses voisins que pour leur envoyer un salut; maintenant il avait quitté son air sombre et préoccupé; son œil avait repris le feu et l'éclat de la jeunesse; il causait volontiers avec les autres habitants du village, et lorsqu'assis au bord du fleuve, il raccommodait ses filets, on l'entendait fredonner des chansonnettes à demi-oubliées qu'il avait apprises dans son enfance et que le bonheur lui remettait en mémoire.

reaux de la Préfecture et dans ceux de MM. les Ingénieurs.

Dépenses totales par lot :

4 ^e lot	2.300.000 fr.
5 ^e lot	2.300.000
Ponts de Mondières, de Bouziès et de Lagarrigue (superstructure).....	785.000
Pont de Lagarrigue (infrastructure).....	275.000
Ponts de Mondières, de Bouziès et du Célé (infrastructure)....	700.000
	6.360.000

ÉLECTIONS CONSULAIRES

Par arrêté préfectoral en date du 1^{er} décembre, les électeurs commerçants de l'arrondissement de Cahors sont convoqués pour le dimanche 18 décembre courant, à neuf heures du matin, à l'effet de procéder au renouvellement partiel des membres du tribunal de commerce.

ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS DE CAHORS.

On assure que les formalités préalables à la déclaration d'utilité publique des travaux de construction de l'École normale d'instituteurs, à établir à Cahors, seraient sur le point d'être terminées. Dès lors, l'acquisition des terrains et la mise en adjudication ne sauraient tarder.

Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote, M. Deloncle, vient d'être promu au grade de lieutenant de vaisseau.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser à MM. les Préfets des instructions pour l'exécution du décret du 3 novembre, qui a prescrit un nouveau dénombrement de la population.

La date fixée pour cette opération est le 18 décembre.

MM. les Instituteurs sont invités à prêter tout leur concours dans cette circonstance aux municipalités pour leur faciliter la tâche qu'elles ont à remplir.

On affirme que M. Paul Bert prépare un projet relatif à l'augmentation des traitements des instituteurs et des institutrices primaires.

M. Piot, licencié ès-lettres, professeur de rhétorique au collège de Villefranche-de-Rouergue, est nommé chargé de cours d'histoire au lycée de Tournon (Ardèche).

Nous adressons nos félicitations au fils de l'honorable professeur de rhétorique du lycée de Cahors.

RENOUVELLEMENT DES ILLÉTRÉS DE LA CLASSE DE 1879.

Le ministre de la guerre a adressé, à la date du 29 novembre, la lettre suivante aux commandants de corps :

« Mon cher général,

Un certain nombre de jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de 1879 ont été maintenus sous les drapeaux, par application de l'article 41 de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée, comme ne sachant ni lire ni écrire.

Il m'a paru que ceux de ces jeunes soldats qui ont tenu une bonne conduite et principalement ceux qui ont pris part aux expéditions de Tunisie ou d'Algérie, et qui sont rentrés en France, peuvent être l'objet de mesures bienveillantes analogues à celles qu'a prescrites la circulaire du 8 janvier 1881 en faveur des hommes de la deuxième portion de la classe 1878.

En conséquence, je vous prie de vouloir bien renvoyer, le 31 décembre prochain, dans leurs foyers les illettrés de la classe 1879, qui avaient été maintenus sous les drapeaux, conformément à la loi de 1872.

Par une exception bienveillante, ceux de ces hommes qui sont revenus de Tunisie ou d'Algérie seront renvoyés dès la réception de ces prescriptions.

MONTAUBAN. — Un vol de diverses sommes d'argent (423 fr. environ), a été commis, mardi matin, dans la cuisine de l'hôtel de la Préfecture de Montauban.

ALBI. — Le scrutin était ouvert dimanche pour la nomination d'un conseiller général. M. Jean Joseph, républicain, est élu par 3,121

suffrages. Notons qu'un candidat intransigeant, M. Julien Jammes, s'était mis sur les rangs et qu'il n'a pu recueillir dans les 17 communes du canton d'Albi, que 119 voix !

Nous lisons dans l'Echo de Marmande :

Des malfaiteurs se sont introduits dans les premiers jours de la semaine dernière dans un magasin de décharge d'un négociant de notre ville, situé dans une rue peu fréquentée, et ont enlevé quelques marchandises à leur convenance, notamment plusieurs kilogrammes de pointes.

Le même jour, ou le lendemain, une tentative de vol a également eu lieu dans une autre maison des environs de la place du Marché. Les malfaiteurs avaient déjà ébranlé et presque arraché une barre de fer de la clôture.

C'est vers cette époque de l'année que des vols plus nombreux se produisent à Cahors, comme ailleurs paraît-il, d'après ce qui précède. On se souvient de la tentative faite dans les bureaux de la Société générale. Le réveillon de Noël excite les appétits.... Nous engageons donc la police à redoubler de vigilance, si c'est possible.

UNE COMÈTE.

On annonce l'apparition d'une nouvelle comète qui sera visible à l'œil nu dans la soirée du 14 décembre.

Elle accomplira disent les astronomes, sa révolution en huit ans et demi. Elle ne passera qu'à cinq millions de kilomètres de notre planète, et cette proximité pourrait lui faire subir des variations dans sa course.

LOT-ET-GARONNE. — Dans la journée de samedi, vers trois heures du soir, un chien hydrophobe jetait l'épouvante dans la ville de Mézin; avertis par les cris des habitants, les gendarmes sortirent de la caserne et l'un d'eux, le militaire, Carriev, frappa mortellement le chien qui s'élançait sur lui; par son sang-froid et son courage, Carriev a évité peut-être un irréparable malheur.

CANAL MARITIME DE L'OCÉAN A LA MÉDITERRANÉE. — Nous annonçons dernièrement, que le Conseil général de la Seine avait émis un vœu concernant le projet de canal maritime de l'Océan à la Méditerranée. En voici les considérants :

Attendu que le projet de canal maritime de l'Océan à la Méditerranée, présenté par la Société d'études dont M. Duclerc, sénateur, est le président, offrant un moyen d'augmenter considérablement la puissance navale de la France, est d'une utilité de premier ordre ;

Que ledit projet, en raccourcissant les distances à parcourir pour passer de l'Océan à la Méditerranée et vice versa, et en évitant les difficultés du passage du détroit, sera utile particulièrement aux relations commerciales des ports de la Seine, y compris Paris, avec la Méditerranée ;

Que par les moyens d'immersion qu'il pourra fournir à la préservation des vignes de la Gironde, le canal présente encore un caractère éminent d'intérêt général et assure particulièrement l'approvisionnement de Paris et du département de la Seine.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENREGISTREMENT ET DU TIMBRE

Timbre des effets de commerce

Jusqu'à présent, le droit de timbre des effets négociables et non négociables n'a été gradué de 100 francs en 100 francs que pour les effets au-dessus de 1,000 francs. On rappelle au public qu'en exécution de l'article 5 de la loi du 26 juillet 1881, ce fractionnement est applicable, à partir du 1^{er} janvier 1882, à tous les effets d'une quotité supérieure à 100 francs.

Pour acquitter le droit exigible sur les fractions nouvellement établies, le public devra se servir exclusivement des timbres mobiles proportionnels actuellement en usage. Ces timbres pourront être apposés soit sur les coupons débités par l'administration, soit sur les vignettes timbrées à l'extraordinaire, soit sur les effets timbrés au moyen de timbres mobiles. Il pourra en être employé un ou plusieurs pour chaque effet.

Il n'est rien changé aux conditions antérieures de la vente des coupons fabriqués par l'administration ni du timbrage des vignettes présentées par les intéressés.

On rappelle au public que chaque timbre mobile servant à l'acquit du droit d'un effet négociable ou non négociable n'est valablement employé que si les conditions suivantes sont strictement remplies.

APPOSITION

Le timbre mobile est apposé avant tout usage, Il est collé, savoir :

1^o Pour les effets créés en France, au recto de l'effet, à côté de la signature du souscripteur ;

2^o Pour les effets venant de l'étranger ou des colonies, au recto de l'effet, à côté de la mention de l'acceptation ou de l'aval ; à défaut d'acceptation ou d'aval, au verso, avant tout endossement ou acquit, si l'effet n'a pas encore été négocié, et, en cas de négociation, immédiatement après le dernier endossement souscrit en pays étranger ou dans les colonies.

OBLITÉRATION

Chaque timbre mobile est oblitéré au moment même de son apposition, savoir :

Par le souscripteur, pour les effets créés en France ;

Par le signataire de l'acceptation, de l'aval, de l'endossement ou de l'acquit, s'il s'agit d'effets venant de l'étranger ou des colonies :

L'oblitération consiste dans l'inscription à l'encre noire usuelle et à la place réservée à cet effet sur le timbre mobile :

1^o Du lieu où l'oblitération est opérée ; 2^o de la date (quantième, mois et millésime) à laquelle elle est effectuée ; 3^o de la signature, suivant, les cas prévus en l'article précédent du signataire de l'effet, de l'acceptation, de l'aval, de l'endossement ou de l'acquit (décret du 19 février 1874, art. 4).

Le lieu de l'oblitération et la signature peuvent être inscrits partie sur le timbre mobile, partie en dehors, mais il est indispensable que la date porte entièrement sur le timbre.

UN NOUVEL INSECTE A SOIE.

En Amérique, un Français, du nom de Léonar Bézier, dans l'île de la Réunion, aurait fait une découverte qui transformerait l'industrie de la soie.

Ce hardi explorateur, qui, pendant le siège de Paris par les Prussiens, partit en ballon avec un compagnon, alla tomber au milieu des neiges de la Norvège après avoir manqué d'être englouti dans la mer.

M. Bézier, à l'île de la Réunion, possédé de la fièvre, s'était reposé, à la suite d'une excursion. En se relevant, il se trouva en partie enveloppé par une sorte de toile d'araignée très résistante.

La bête, longue de plusieurs centimètres, était au milieu de son tissu.

Notre observateur plaça plusieurs de ces insectes dans une pièce, en fixant les toiles de manière à leur laisser leur liberté d'action. La réussite de son expérience fut complète ; il parvint à dévider plusieurs centaines de mètres d'un fil soyeux, qui sortait du corps de l'animal.

Revenu en France, M. Bézier, acquit la certitude de la bonté du nouveau fil de soie, supérieur sous tous les rapports à la soie ordinaire.

C'est là une découverte de première importance ; s'il s'agit d'acclimater en Europe, le nouvel insecte. On peut le nourrir facilement ; des œufs vont être transportés en France, en ayant soin de les tenir, pendant le voyage, à une température assez basse pour empêcher leur éclosion.

Nous signalons ce fait aux hommes intelligents et dévoués de notre Jardin d'acclimatation, s'occupant de sériciculture. Ils se feront un plaisir, sinon un devoir de se tenir au courant de l'acclimatation de ce nouvel insecte, et peut-être se décideront-ils à demander des œufs au Jardin d'acclimatation de Paris, afin d'en faire eux-même l'expérience.

AVIS

A affermer un Moulin à farine, situé sur le Ruisseau du Vert à 500 mètres environ de Catus.

Pour les renseignements, s'adresser à Mme V^e de Vallon, à CATUS, (Lot).

CONSEIL GÉNÉRAL. — SESSION D'AOUT.

Séance du 9 septembre 1881 (Suite).

Il propose ensuite de décider l'admission, comme élèves-maitres de 1^{re} année, des jeunes Vixés (Augustin), Ladoux (Jean-Pierre), Foissac (Emile), Miquel (Louis), Brel (Jean) et d'autoriser M. le Préfet, en cas de vacances dans le personnel des élèves-maitres du Lot, à faire bénéficier de la bourse les jeunes Cambron (Basile), Brouqui et Rouyé, déclarés admissibles par la Commission.

Ces propositions sont adoptées.

M. de Lamaze fait connaître que, dans sa séance du 16 avril dernier, le Conseil départemental de l'instruction publique a déclaré qu'il ne lui paraissait pas utile d'accorder aux instituteurs une indemnité de résidence et que M. le Préfet demande au Conseil général de se prononcer sur la question.

La Commission des finances propose au Conseil général de se prononcer dans le même sens que le Conseil départemental.

Adopté.

Le même rapporteur donne lecture du rapport de M. le Préfet demandant la création d'une Ecole normale de filles.

En présence des dépenses qui vont être occasionnées par la construction prochaine de l'École normale de Cahors, de la faiblesse des ressources dont nous pouvons disposer cette année, la Commission propose d'ajourner l'examen de cette question.

Adopté.

Le même rapporteur demande acte de la communication, faite par M. le Préfet, du rapport du Conseil départemental de l'instruction publique sur la situation de l'enseignement primaire dans le Lot pendant l'année 1880.

Acte est donné.

Le même rapporteur demande acte du dépôt, fait par M. le Préfet, du compte général des recettes et dépenses de l'instruction primaire dans le Lot en 1880.

Acte est donné.

M. de Lamaze, au nom de la même Commission, propose de faire passer au Sous-Chapitre XIX, art. 1^{er} (Budget extraordinaire), l'inscription du capital de la rente de 1,157 fr. qui figure au Sous-Chapitre XV et qui représente le produit de la vente de l'École normale.

Par suite des modifications apportées par le Conseil général aux propositions de M. le Préfet, le § 1^{er}, du Sous-Chapitre XV dont le total était de 4,197 fr., est réduit à 2,740 francs.

Le Conseil adopte les conclusions de la Commission.

Sur la proposition de M. le Président, le Conseil décide qu'une séance de nuit aura lieu ce soir, à 8 heures et demie.

Séance de nuit du 9 septembre 1881.

M. Deleporte, vice-président du conseil de Préfecture, délégué par M. le ministre de l'intérieur, assiste à la séance.

M. Lachièze, au nom de la commission des finances, propose de renouveler les baux à ferme des casernes de gendarmerie de Souceyrac, de Latronquière et de St-Géry, d'approuver les conclusions du rapport de M. le Préfet avec l'augmentation totale de 800 fr. sur le crédit de l'année, dernière et d'inscrire le montant des trois baux ci-dessous au sous-chapitre 1^{er} du budget, article 7.

Adopté.

Le même rapporteur propose d'adopter les conclusions du rapport de M. le Préfet, tendant à accorder au sieur Fayt, entrepreneur des travaux de construction de la partie du chemin d'intérêt commun n^o 16 comprise entre Corn et la route départementale n^o 13, une indemnité à raison des pertes qu'il a éprouvées dans cette entreprise.

Adopté.

Sur la proposition de M. de Verninac, rapporteur de la commission des travaux publics, le Conseil donne acte à M. le Préfet :

1^o Du procès-verbal de conférence ouverte, entre les ingénieurs du service des chemins de fer et du service ordinaire, au sujet de modifications à apporter au tracé de la route départementale n^o 3, aux abords du hameau de Bramfond.

2^o Du rapport de M. l'ingénieur en chef de la deuxième section du contrôle du chemin de fer d'Orléans et prolongements, faisant connaître la situation d'exploitation de la ligne de Cahors à Libos.

3^o Du rapport de M. l'ingénieur en chef de la première section du contrôle du chemin de fer d'Orléans et prolongements faisant connaître la situation d'exploitation des lignes comprises dans son service sur le territoire du département du Lot.

(A suivre).

INCENDIE. — Un incendie a éclaté le 1^{er} décembre dans le chaix du sieur Gach, Baptiste, propriétaire au Verdier, commune de Cajarc. Les pertes s'élèvent à douze cent francs environ; elles sont couvertes par une assurance.

— Le 30 novembre, dans la commune de St-Hilaire-Bessonies, canton de Latronquière, le feu s'est déclaré dans une grange appartenant au sieur Cournil, forgeron. En un instant, elle a été entièrement détruite par les flammes. On évalue les pertes à 720 francs. Le propriétaire n'était pas assuré.

Cet incendie provient de l'imprudence d'un enfant qui, pour se chauffer, avait allumé le feu à la porte de l'écurie.

BULLETIN AGRICOLE

Gérais. — Les offres sur les échantillons et les apports sur nos marchés aux grains des départements ont déjà perdu l'importance de ces deux dernières semaines. Les affaires sont calmes, si la culture ne veut faire aucune concession dans les prix des bons blés. La meunerie obligée de restreindre sa fabrication n'achète que de petits lots qui lui sont indispensables. Dans l'ensemble la tendance est assez ferme dans toutes les directions, il faudrait peu de chose pour que la hausse l'emportât de nouveau.

Les menus grains sont généralement sans variation, avec une tendance plus faible sur l'avoine et l'orge.

A Marseille, le marché est calme, les prix sans changement, les ventes de la journée d'hier ont été de 14.000 quintaux disponibles. Importations 98.344 quintaux.

A Bordeaux marché calme, prix soutenus. A Nantes la tendance est faible. Au Havre, les affaires calmes et les prix stationnaires.

AVOINES. — Orléans, 19.33 à 20.66 les 100 k. — Soissons, 19 à 20. — Toulouse, 22 à 22.50. — Chateaupoux, 19 à 20.

La truffe est très rare cette année, et les prix excessifs varient de 18 à 22 fr. le kilo.

Paris, 6 décembre.

Marché de la Villette

VEAUX. — Poids vif: 1^{re} qual. 1 fr. 23; 2^e qual. 1 fr. 17.

Dernières Nouvelles

Cahors, 8 décembre.

Ce que nous prévoyions plus haut est arrivé: La nuit dernière des malfaiteurs se sont introduits, à l'aide d'escalade et d'effraction, au bureau de M. Peyrot entrepreneur des chemins de fer, situé Boulevard Sud, en face la recette générale; ils ont fouillé tous les tiroirs, mais ils n'ont pas trouvé de l'argent et se sont contentés de soustraire un livre de chèques concernant ledit M. Peyrot et le Crédit du Lot, cette dernière Banque a été immédiatement prévenue.

Paris, 7 décembre, soir.

L'Institut, les cinq classes réunies, a tenu aujourd'hui, à 2 heures, une séance extraordinaire, en vue d'élire, sur la présentation de l'Académie des sciences morales et politiques et en remplacement de M. Ch. Girault, un membre du conseil supérieur de l'instruction publique.

M. Duruy, avait obtenu, samedi dernier, 26 voix sur 37 votants. L'Institut a confirmé ce vote aujourd'hui. M. Duruy a été élu par 104 voix sur 110 votants.

— M. Louis Legrand, député du Nord, vient d'adresser à la France une lettre dans laquelle il se défend de l'intention qui lui a été prêtée par ce journal, de vouloir reconstituer le groupe de la gauche républicaine.

La seule initiative qu'il a prise, dit-il, a consisté à s'associer à une convocation qui avait précisément pour objet de permettre à la majorité de la réunion de se concerter sans recourir à la réorganisation des anciens groupes.

MM. Develle et Casimir Périer, auxquels avaient été prêtées des intentions analogues, protestent également.

— Le Pape a exprimé le désir que l'adresse que lui présenteront les évêques soit aussi modérée que possible à cause des difficultés de la situation actuelle.

On croit que le pape répondra sur le même ton.

Paris, 7 décembre, 7 h. soir.

— Les versions relatives au mouvement diplomatique, sont toujours assez contradictoires; cependant on donne comme positivement arrêtées, les nominations suivantes:

M. Challemel-Lacour, à Berlin;

M. Tissot, à Londres;

M. de Chandordy, à Constantinople.

Rien de définitif encore pour St-Petersbourg.

Seraient mis en disponibilité:

M. Noël, ministre plénipotentiaire au Brésil;

M. Guillaume de Roquette, ministre au Japon;

M. de Vermouillet, ministre au Maroc;

M. Lefebvre de Belsaigne, ministre à Amsterdam.

Bourse de Paris.

Cours du 8 décembre.

Rente 3 p. %	85.90
— 3 p. % amortissable	86.45
— 3 p. % amort. nouveau	85.90
— 4 1/2 p. %	113.00
— 5 p. %	115.50

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 6 décembre 1881.

Les nouvelles des places étrangères sont favorables; Londres envoi des cours en hausse. La spéculation à notre Bourse, continue à négliger les rentes françaises dont les cours ne lui semblent pas susceptibles d'une forte plus-value et à pousser vigoureusement un certain nombre de valeurs. Nos rentes restent lourdes, le 5 0/0 à 115.65, le 3 0/0 à 85.85, l'emprunt à 86.50.

Les efforts des acheteurs ont surtout porté sur la Banque de France à 6.150, sur le Crédit Foncier à 1.840, sur la Banque de Paris à 1.300, sur le Crédit Lyonnais à 945, sur l'Union à 2.680, sur la Banque des Pays-Autrichiens à 1.230, sur la Banque ottomane à 770, sur le Suez à 2.910, sur le Gaz à 1.620, sur le Lyon à 1.790, sur le Nord à 2.200.

Le Midi, l'Orléans, sont très fermes, mais sans grands mouvements, le 5 0/0 italien oscille autour de 91; le 5 0/0 turc s'est rapproché de 14.50.

L'assemblée générale approuve le traité relatif à la direction politique et administrative du journal la France, passé le 1^{er} octobre 1881 entre la Banque nationale et M. Charles Jenty, l'un des membres de son conseil d'administration.

L'assemblée générale ratifie la nomination de M. Charles Lalou, comme administrateur, en remplacement de M. E. de Girardin, décédé.

L'assemblée extraordinaire n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre des titres déposés, et il a été convenu de la reporter, s'il y avait lieu, à l'époque de la prochaine assemblée annuelle.

REVUE BRITANNIQUE. — Sommaire de la livraison de novembre 1881. — Duels et attentats politiques aux Etats-Unis. — Les dangers courus par le président Jackson. — Administration civile. — La police en Angleterre et en France. — Histoire religieuse. — L'Eglise Hellénique. — Nouvelle. — Autobiographie d'un sceptique. — Ornithologie. — Acclimatation. — Sport. — La réintroduction du grand coq de bruyère en Ecosse. — Biologie. — Physique du globe. — La vie Insulaire. — Archéologie. — Recherches historiques et mythologiques. — Le nom véritable de Carthage. — Economie. — Finances. — La question de l'argent et les instruments de crédit dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle (1^{er} extrait). — Chronique scientifique. — Pensées diverses. — Correspondances de la Revue Britannique. — Correspondance d'Allemagne. — Correspondance d'Amérique. — Correspondance d'Orient. — Correspondance d'Italie. — Correspondance de Londres. — Chronique et bulletin bibliographique.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, journal universel d'électricité. 51, rue Vivienne, Paris. — Sommaire du n° du 7 décembre. — Rapport de la commission d'enquête sur les moyens à employer pour la sécurité des chemins de fer; Th. du Moncel. — Diverses modifications de la machine de Gramme; F. Géraldy. — Exposition internationale d'électricité: Sur un contrôleur des rondes de nuit; D. Napoli. — Sur les lois de l'électrolyse; J.-T. Sprague. — Exposition internationale d'électricité: Expositions des différentes Compagnies des chemins de fer français (3^e article). — Revue des travaux récents en électricité: Encore quelques mois sur l'électrotriensse de M. Vavin. — Au sujet de la méthode expérimentale pour la détermination de l'ohm de M. G. Lippmann. — Les bobines magnétisantes à spires plates. — Recherches sur les deux états électriques. — Faits divers.

Les Dragées digestives du Dr Clauzel sont actuellement reconnues comme le remède le plus efficace, le plus agréable et le seul infaillible pour la guérison des mauvaises digestions et de toutes les maladies de l'estomac et de l'intestin.

Des expériences faites à Vichy et dans les hôpitaux démontrent leur supériorité sur tous les digestifs, connus jusqu'à ce jour.

Un flacon de 100 dragées, 2 fr. 50. — Dépôt dans toutes pharmacies.

GRANDE EXPOSITION HORTICOLE.

MM. Turc et C^e, horticulteurs à Lyon, ont l'honneur d'informer les amateurs qu'ils viennent d'arriver en cette ville avec un assortiment complet de toutes sortes de plantes, telles que: arbres fruitiers dans les plus belles espèces, plus de 300 variétés de rosiers francs de pied et greffés (dernière nouveauté), ainsi qu'un grand nombre de plantes vertes d'agrément et d'appartement; oignons à fleurs, graines de fleurs, etc., etc.

MM. Turc et C^e mettront en vente un grand nombre d'autres produits horticoles dont le détail serait trop long, et le tout sera cédé à des prix très modérés.

On garantit la reprise de toutes les plantes mises en vente, connues et non connues.

L'exposition horticole de MM. Turc et C^e, est située place du Marché, n° 4, en face la Cathédrale.

Lettres médicales.

VII. Dépuration et renouvellement du sang.

Quel rôle important le sang joue dans notre existence, est une chose assez connue de tout le monde; c'est pourquoi il n'est presque pas nécessaire d'affirmer que toutes les transformations du sang, même les moindres, exercent une grande influence sur la santé et l'ébranlent plus ou moins. Les substances fondamentales qui servent au renouvellement du sang sont naturellement produites par les boissons et aliments dont nous faisons usage, mais ceux-ci ont besoin, pour être assimilés, d'un certain mélange de sucs du corps. Les sucs acides que sécrète l'estomac ont pour fonction de dissoudre les viandes absorbées; par contre la bile sert à la préparation des substances destinées à renouveler le sang: les substances nécessaires au renouvellement sont absorbées, les autres sont rejetées, ce travail s'appelle la digestion. Chacun se convaincra facilement, en réfléchissant à ces choses, du rôle important que la digestion et une normale formation du sang jouent dans l'équilibre de notre santé; c'est ainsi qu'une mauvaise digestion et la mauvaise formation du sang qui en est la conséquence peuvent engendrer un grand nombre de maladies, la plupart très longues et très graves, telles que: goutte, rhumatisme, plaies, éruptions cutanées, chlorose, lassitude, dégoût, manque d'appétit, hypocondrie, hystérie, hémorrhoides, douleurs d'estomac et d'intestins, constipation, flatuosité, vertige, crampes, etc., autant de maladies qui peuvent être engendrées par la seule et même cause et qui disparaissent si l'on fait disparaître cette cause elle-même. Il faut bien se garder, dans des cas pareils, d'employer des moyens dont l'effet serait trop prompt et trop énergique et qui affaibliraient les organes; il faut au contraire choisir exclusivement des remèdes qui agissent doucement l'action de l'appareil digestif et éloignent successivement la bile et les sécrétions inutiles, sans exercer une influence fâcheuse sur le corps. Tel est le cas p. ex. d'une manière frappante, pour les pilules suisses devenues en peu de temps si justement célèbres. On trouve les pilules suisses dans toutes les bonnes pharmacies en boîtes métalliques contenant 50 pilules à 1 fr. 50 cent. la boîte et en boîtes plus petites, pour essai, contenant 20 pilules à 75 cent. Dépôt à Cahors, chez MM. Rouquette et Bercegol, pharmaciens.

Exiger, que chaque boîte soit munie d'une étiquette rouge sur laquelle se trouve la croix suisse et les initiales H. et Cie.

Dans les cas de bronchite, phthisie, catarrhes, rhumes, et en général contre les affections des bronches et des poumons, nul n'ignore aujourd'hui que le goudron est un médicament précieux et efficace.

Malheureusement, bien des malades à qui ce produit serait utile ne l'emploient pas, soit à cause de son goût, qui ne plaît pas à tous, soit à cause de l'ennui que leur donne la préparation de l'eau de goudron.

Aujourd'hui, grâce à l'ingénieuse idée de M. Guyot, pharmacien à Paris, toutes les répugnances, plus ou moins justifiées, du malade ont cessé d'exister.

M. Guyot est parvenu à enfermer le goudron sous une mince couche de gélatine transparente et à en former des capsules rondes de la grosseur d'une pilule. Ces capsules se prennent au moment du repas et s'avèrent facilement sans laisser aucun goût. Aussitôt dans l'estomac, l'enveloppe se dissout, le goudron s'émulsionne et s'aborde rapidement.

Ces capsules sont d'une conservation indéfinie; à ce point que, d'un flacon déjà entamé, celles qui restent ont conservé toute leur efficacité au bout de plusieurs années.

Les Capsules de goudron de Guyot offrent un mode de traitement rationnel et qui ne revient pas à plus de dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de toute espèce de tisane.

Le goudron est une substance très complexe et dont la composition varie considérablement selon le mode de préparation et surtout selon la substance dont on l'a extrait. En effet, on retire du goudron de la houille, des bois de hêtre, de pin, de sapin etc.; il va de soi que les propriétés curatives de ce produit varient selon son origine et son mode de préparation. Autrement dit, chaque espèce de goudron a ses propriétés spéciales. Aussi n'est-il pas éton-

nant qu'au point de vue médical tous les produits dénommés goudron ne produisent pas les mêmes résultats.

Pour la fabrication de ses capsules de goudron, M. Guyot emploie seulement le goudron dit de Norvège, le seul qui ne soit pas caustique et le plus facilement absorbable. Il ne peut garantir la qualité, et par suite l'efficacité, que des flacons de capsules qui portent sur l'étiquette sa signature imprimée en trois couleurs.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueux, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants, 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhat, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le Dr-Prof. Dédé, etc.

N° 99,625: Avignon, 18 avril 1876. La Revalésциère m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des oppressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonnetty.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalésциère. — Léon PEYLET instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte, 1/4 kil., 2 fr. 15 2/2, 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalésциère chocolatée au même prix. Elle rend appétit, honne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, DU BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDEUSES.

Cure n° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, des souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses sueurs nocturnes. — Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

RÉCOMPENSE A PLUSIEURS EXPOSITIONS

DEMANDEZ PARTOUT

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

EXPOSITION DE 1878

MÉDAILLE D'OR

PARIS

PARIS

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

FOURGEAUD ET LACOSTE, inventeurs et fabricants, à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Mauvaise Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI.

Le VIN de G. SEGUIN, fortifiant et fébrifuge, est très efficace dans les Convalescences, Appauvrissement du Sang, Pertes d'Appétit, Digestions difficiles, Fièvres, etc. Paris, 378, rue Saint-Honoré.

CRÉDIT CENTRAL DE PARIS

Si vous voulez acheter, de confiance, des titres de rentes, actions ou obligations, sans autre commission que le courtage officiel, adressez-vous au **Crédit Central de Paris**, le seul grand établissement financier qui, par ses relations et la sûreté de ses informations, a su conquérir, depuis de nombreuses années, le premier rang parmi les grandes maisons de banque. Pour renseignements: écrire au Directeur du **Crédit Central de Paris**, 8, rue du Faubourg-Montmartre. — Paris.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

DÉPOT
de toutes les spécialités de France et de l'étranger.

Pharmacie Centrale

DÉPOT
de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères

SPÉCIALITÉ
de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.

de Cahors.

SPÉCIALITÉ
de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres

ESCROUZAILLES

FHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques sa promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonafous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

EAUX DE TOILETTE, TONIQUES ET HYGIÉNIQUES
1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

Entrepôt

Vente de FOIN et de SAINFOIN en gros et en détail.
Pour la vente s'adresser à M. Vialas, hôtel de la Poste, Cahors.

LOTÉRIE NATIONALE ALGÉRIENNE

Gros lot: 500,000 fr.

1 lot de 50,000 fr. — 2 lots de 25,000 f. — 10 lots de 10,000 fr. — 100 lots de 1,000 fr. 400 lots de 500 fr.

Au total, 514 lots formant une somme de UN MILLION de francs.

Prix du billet: 1 franc.

On trouve des billets chez M. J. ASTRIÉ, 12, rue Alsace-Lorraine, Toulouse. — Expédition au dehors contre mandat-poste.

BRETELLES — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN

avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable pour le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité: 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul pôt chez: J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors.

MACHINES A COUDRE DE TOUS SYSTÈMES, GARANTIES SUR FACTURE.

MECERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE, ETC., ETC.

ORFÈVRENERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878
Le SEUL décorné à l'Orfèvrerie argentée

GRAND PRIX

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878
Le SEUL décorné à l'Orfèvrerie argentée

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

LA MARQUE DE FABRIQUE



et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres
Seules garanties pour l'acheteur

Depuis 25 ans que les brevets qui ont servi de base à l'industrie que seuls nous avons créée, sont tombés dans le domaine public, nous sommes toujours restés fidèles au principe auquel nous devons notre succès: donner le meilleur produit au plus bas prix possible. Aussi, sans nous préoccuper de la concurrence de prix, qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits, et, tout récemment encore, amélioré leur qualité. Pour éviter toute confusion, nous prions les acheteurs de nos produits de n'accepter, comme sortant de notre maison, quelque dénomination qu'on leur donne, de quelque marque qu'ils soient revêtus, que les objets portant la marque de fabrique ci-contre, et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres. CHRISTOFLE ET C^{ie}.

LA MARQUE DE FABRIQUE



et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres
Seules garanties pour l'acheteur

Nos représentant à Cahors: sont MM. Mandelli frères, bijoutier, fèvresores.

La Banque Parisienne

Capital: 70 millions Francs

Réserves: 17 Millions 1/2

Siège 5 et 7 rue Chausat.
Social 2 rue Lefebvre.
(A 4, rue de Rennes.
Bureaux B 0, rue Turbigo
auxiliaires C 2, Bd. des Capucines
Au grand-Hôtel.)

SE CHARGE DES OPÉRATIONS SUIVANTES:
Ordres de Bourse exécutés sans commission. — Spécialité de négociations de valeurs non cotées. — Prêts sur valeurs françaises et étrangères. — Garde de titres. — Encaissements de coupons. — Souscription à toutes émissions.

Location de coffres-forts à 3 fr. par mois

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS GRATUITS

DÉPÔTS (A vue..... 1 1/2 0/0
DE FONDS(A un mois. 2 0/0

Garantie contre le risque de remboursement au pair.

DES OBLIGATIONS COTÉES AU-DESSUS AU PAIR.

DRAGÉES

DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Constipation
Gastrites Vomissements
Gastralgies Pesanteurs
Aigreurs Gaz Renvois

100 dragées 2 fr. 50

Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infailible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.
Dépositaires: A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac; à Gourdon M. Noulhiane; à Figeac MM. Cougoule, et Cérède Successeur de Bladon pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

A VENDRE

Une VOITURE A QUATRE ROUES, presque neuve, avec ou sans capote, à volonté. — S'adresser au bureau du Journal.

LE

SIÈGE D'UXELLODUNUM

DRAME EN 5 ACTES EN VERS.
par l'Abbé CALMON MARC.
Professeur de Rhétorique.
au Petit-Séminaire de Montfaucon.
1 fr. 50 net 1 fr. 75 par la Poste.
Chez CRAYSSAC et chez GRIMA, à Cahors, ou chez l'auteur à Montfaucon.

Le Propriétaire-Gérant, A. Layton.

Grande Vente à de Bas Prix.

VIGNES AMÉRICAINES

MASSOU

PROPRIÉTAIRE, A PENNE (LOT-ET-GARONNE)

PRIX-COURANT POUR L'ANNÉE 1881-82:

Producteurs directs.

Porte-Greffe:

	Boutures	Racinés.		Boutures	Racinés.
JACQUEZ, le cent.	8 f. »	35 f. »	RIPARIA, le cent.	6 f. »	16 f. »
OPORTO, —	6 »	20 »	VIALA, —	6 »	16 »
CUNINGHAM, —	6 »	25 »	CLINTON, —	3 50	10 »
HERBEMONT, —	6 »	25 »	TAYLOR, —	3 50	10 »
			SOLOIS, —	7 »	20 »

RIPARIA, racinés et greffes en vignefrançaise Aramon, le cent, 40 fr. : (Pour l'année après) : RIPARIA racinés, greffes du choix des acheteurs, le cent, 40 fr.

NOTA. — Les Variétés demandées sont garanties authentiques. Il ne pourra être accepté de demande d'une valeur inférieure à Cinquante francs.

Les Frères MANDELLI

Ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle qu'il viennent de recevoir une belle collection de fantaisies d'art et de luxe en tous genres, joaillerie, bijouterie du meilleur goût pour étrennes, horlogerie, cristaux de table et fantaisie, articles de fumeur maroquinerie des premières fabriques.

Seuls représentants de l'orfèvrerie Christofle et C^{ie}, recommandé par le diplôme d'honneur à l'exposition de Cahors, 1881.

IL FAUT LIRE DANS

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Qui paraît toutes les semaines

LES AVENTURES D'UN PEAU-ROUGE

A PARIS

Avec illustrations, par JULES FÉRAT

ET LE VOYAGE EN CHINE

par PIERRE FRÉDÉ

10 Centimes le Numéro de 16 pages in-4°

ABONNEMENTS:

PARIS, 1 An.. 6 fr.	DÉPARTEMENTS, 1 An.. 8 fr.
— 6 Mois 3 »	— 6 Mois 4 »

Pour tous les pays faisant partie de l'UNION POSTALE, 1 An, 8 fr. 50.

La Collection se compose actuellement de 46 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

Le Volume broché, pour PARIS: 3 fr.

— — pour les DÉPARTEMENTS: 4 fr.

PRIMES DIVERSES OFFERTES A TOUS LES ABONNÉS

BUREAUX: place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.